## UNIVERSITE PROTESTANTE AU CONGO DEUXIEME GRADUAT FASI

## NOMS:

Consignes

- L'Interrogation est à livres et notes ouverts Merci de répondre sur le questionnaire. Pas besoin d'attacher d'autres papiers

## Question 1

- A. Les actionnaires de la société Groupe BONZOI SARL décident de procéder à une augmentation du capital social de CDF 100 000 000 par la création des nouvelles parts en numéraire. Dans ces conditions, le montant minimum à libérer immédiatement lors de la souscription est de CDF ... A.O... QQ.O... QQQ. et le solde de CDF 3. DANA..... à compter du jour où l'augmentation du capital est réalisée.
- La balance générale des comptes de la société Groupe BONZOI SARL établie en RD renseigne les charges et les produits de CDF 200 000 000 et 280 000 000, respectivement Les charges non admises du point de vue fiscal se chiffrent à CDF 40 000 000 et les produ non imposables se chiffrent à CDF 20 000 000. Dans ces conditions, le résultat fiscal ...A.D.....O.O.O......... Et l'impôt sur le bénéfice est de 30.000.000

## estion 2

oupe Bonzoi Sa, grande entreprise assujettie à la TVA, constituée le 05 Février201 ital social en CDF de 3.000.000.000 reparti en plusieurs actions de 2.000.000 Fc cha actions sont reparties entre les actionnaires de la manière suivante : Dan détient le 2 ons, David détient 1/5 et le reste des actions sont détenues par l'actionnaire Dalhia.

e à une proposition du conseil d'administration, le 05 Décembre 2019, l'assemblée g actionnaires approuve une résolution relation à l'augmentation du capital en émett elles actions au prix d'émission CDF 3000 000. De tous les anciens actionnair ionnaire Dan a souscrit proportionnellement à son apport initial et libère immédi uscription à la même date. Après renonciation des droits présentiels par les deu ns actionnaires, toutes les autres actions émises sont souscrites et libérées par voie diatement, le 05 décembre 2019, Par M. Darren.

ais engagés et payés le 20 décembre 2019 pour cette opération sont détaillés cor ation pv de l'AG: 200 000 Fc, inscription complémentaire et acte de dépô ation au journal officiel 180 000 Fc, Honoraires avocat : 1 160 000(TVA in proportionnels sont payés le 26 décembre 2019, sur base de la note de D, nº 014 du 17 décembre 2019.